

ARRETE MUNICIPAL
FERMETURE ROUTE DU SEY

VU le Code de la Route 1^{ère} et 2^{ème} parties, et notamment son article R 225 définissant les pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires,
VU l'article L 131-3 du Code de la Voirie Routière,
VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,
VU la demande de l'entreprise GIROD en date du 5 Mars 2025

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules sur la route du Sey en raison des travaux d'enfouissement de la ligne haute tension. Il sera également interdit de stationner sur la place du Sey. Cette place sera utilisée par les entreprises pour stocker ses matériaux, ses engins et servira de place de retournement pour les camions.

A R R Ê T E

Article 1 -

La route communale du Sey sera fermée de 8h00 à 18h00 du lundi au vendredi soir à partir du 12 mars 2025 jusqu'au 11 avril 2025 pour cause de mise en sous terrain de la ligne HTA.

Pour des livraisons avec des camions, prendre contact avec l'entreprise GIROD.

Article 2 -

La signalisation nécessaire sera assurée par l'entreprise GIROD, chargée des travaux.

Fait à Seytroux, le 6 Mars 2025
Le Maire,
MORAND Jean-Claude


